



Dévalorisation de ma maison

Par **chancelier**, le 14/01/2011 à 09:18

Bonjour,

Bonjour,

La prochaine construction d'un ensemble immobilier dans la propriété mitoyenne va dévaloriser ma maison.

Le projet a obtenu un permis de construire en Aout 2010 et concerne la construction de 3 immeubles pour un total de 47 appartements.

L'immeuble le plus proche sera situé à 12m au sud de ma maison et aura un hauteur de 12m à la gouttière.

Un recours est-il possible auprès du constructeur ou auprès du service de l'urbanisme qui a accordé le permis ?

Par avance merci de vos réponses

JMarc Chancelier

0632636344

Par **fabienne034**, le 14/01/2011 à 11:40

AUPRES DE L'URBANISME NON

auprès du constructeur oui

pour indemnité de dévaluation, il faut la prouver

il peut vous offrir un appartement que vous pouvez louer

pour tout savoir sur la construction et la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **chancelier**, le **14/01/2011 à 15:16**

Je remercie Fabienne 034 pour sa réponse...

Cependant, comment engager un recours avec (ou contre ?...) le constructeur.

Dans l'attente et avec mes remerciements

Par **Marion2**, le **14/01/2011 à 17:03**

Il faut contacter un avocat.